

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 6 JUIN 2006

N° CP 10e/23-06
Séance du 02 JUIN 2006

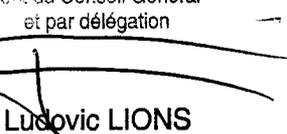
REPRESENTATION DU CONSEIL GENERAL AU SEIN DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT

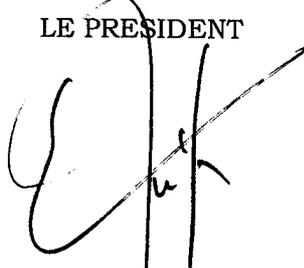
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8 – 2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV-08 du 15 octobre 2004,
- VU le décret n° 2006 – 248 du 2 mars 2006 portant création du Centre National pour le Développement du Sport et notamment son article 11,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Désigne Monsieur Jean SCHUSTER Président de la 10^{ème} Commission Jeunesse, Sport et Vie Associative, pour siéger en qualité de représentant du Président du Conseil Général au sein des commissions régionale et départementale du Centre National pour le Développement du Sport.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet - 6 JUIN 2006
Publication - 9 JUIN 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions